

Le mois du Tennis contre le Cancer

Tous ensemble mobilisés



ORGANISATION
Octobre 2022

ANIMATIONS, TMC ET/OU
SÉANCES TENNIS SANTÉ



Préambule

A l'initiative du Tennis Club du Bourget (Seine-Saint-Denis) et de sa Présidente, la Ligue et les Comités proposent à tous les Clubs de participer au « Mois du Tennis contre le Cancer » qui se déroulera en octobre 2022 pour faire le parallèle avec « Octobre rose ».

Nous tenons à remercier tous les Clubs qui pourront s'engager à nos côtés pour cette première édition francilienne.

1. Vocation

Le « Mois du Tennis contre le Cancer » est ouvert à tous les Clubs qui souhaitent participer. Il a une quadruple vocation :

- **Fédérer les Clubs franciliens**, les Comités et la Ligue autour d'une action caritative et conviviale pendant le mois d'octobre
 - **Proposer aux joueuses et joueurs** de Tennis, Padel, Beach, ..., un calendrier d'animations et de Tournois Multichances (TMC) non homologués ou homologués,
 - **Soutenir une association** engagée pour la lutte contre le cancer
 - **Associer le caritatif et la promotion du Tennis Santé** : profiter de l'opération pour proposer une ou plusieurs séances découverte aux patients. La Ligue apportera son soutien financier à hauteur de 100€ maximum par séance encadrée par des enseignants formés et jusqu'à 500€ pour 5 séances.
- Voir page <https://tennis-idf.fr/sport-sante-bien-etre/> : onglet clubs - Aides clubs

2. L'association

La **Ligue contre le Cancer** est une association reconnue d'utilité publique. Depuis 1918, elle cherche à répondre aux besoins des personnes concernées par le cancer. Elle est composée de 103 comités départementaux présents sur tout le territoire national et est le 1er financeur non-gouvernemental de la recherche en cancérologie.

Elle informe, sensibilise et fait de la prévention pour lutter efficacement contre le cancer et cherche à améliorer la qualité de vie des personnes malades et de leurs proches.

Site internet : www.ligue-cancer.net/

3. Organisation et calendrier

3.1 Conditions d'organisation

Chaque Club est libre de proposer l'animation ou le TMC de son choix : **simples ou doubles, femmes, hommes, mixtes**, ainsi que le montant de la participation ou le droit d'engagement. Il décidera également du don qu'il souhaite rétrocéder à l'association.

▶ Les animations et tournois non homologués sont à l'initiative des Clubs

▶ Les tournois homologués se déroulent dans le respect des règlements sportifs de la FFT. Le Club fait sa demande d'homologation sur ADOC.

* La Ligue prend en charge le coût de l'homologation, 30€ pour la saison 2022/2023.

* Pensez à préciser "Octobre Rose" dans l'intitulé de l'événement sur ADOC.

3.2 Calendrier

▶ Le Club choisit la ou les date(s) : entre le samedi 1er octobre et le mercredi 26 octobre.

▶ Le tournoi de clôture aura lieu les **29 et 30 octobre 2022** au Bourget Tennis Club.

4. Communication

Les Comités et la Ligue apportent leur soutien à l'opération au travers des supports suivants :

▶ Envoi Clubs : affiche générique + calendrier du Mois du Tennis contre le Cancer

▶ Sites internet des Comités + site internet de la Ligue

▶ Mailing + Réseaux sociaux

▶ Information aux référents Tennis Féminin des Clubs

Chaque Club a toute latitude vis-à-vis de sa communication.

5. Avantages et engagements

L'animation fait vivre le Club pendant 1 ou 2 jours sans interruption. Idéal pour fidéliser les joueurs et joueuses souhaitant faire une compétition conviviale. De plus, c'est une action pour une bonne cause !

En dehors d'organiser une animation ou compétition sous forme de TMC pendant le mois d'octobre et de reverser un don à l'association, **il n'y a pas d'obligation particulière pour le Club.**

A l'issue du tournoi, le Club fait un don à la « Ligue nationale contre le cancer » **avant le 29 octobre** (voir annexe : modalités de versement). **Merci à tous les clubs participants de nous tenir informés du montant attribué** (mail à la Ligue : ligue.iledefrance@fft.fr). Sur le site internet de la Ligue, un compteur permettra de suivre le montant collecté.

Le **dimanche 30 octobre**, lors du tournoi du Bourget Tennis Club, la Ligue Ile de France de Tennis annoncera le montant total des dons versés par les Clubs, les Comités et la Ligue.

6. Inscription

Retrouver toutes les informations ainsi qu'une affiche personnalisable dans l'onglet "**Octobre Rose**" de la page Tennis Santé Bien-être du site de la Ligue.

<https://tennis-idf.fr/sport-sante-bien-etre/>

Vous pouvez aussi vous inscrire directement via ce lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSds6Y8keJUK7XY_ZCGZ8rmesu0e9cXzxFIAXNP0TLw0EjRpkA/viewform?usp=pp_url

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Comité pour plus d'informations.



ANNEXE : Modalités de versement des dons

Vous pourrez verser vos dons à la Ligue contre le Cancer de deux manières :

- ♦ Par virement bancaire à l'aide du RIB ci-dessous :



BNP PARIBAS

Bank Identification Number / IBAN

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

14 RUE CORVISART

75013 PARIS

Bank: **BNP Paribas**
Account currency: **EUR (EURO)**
Account type: **Compte chèque**

IBAN(1): **FR76 3000 4002 7400 0102 3206 458**

BIC(2): **BNPAFRPPXXX**

Bank code	Dom. code	Account number	RIB key	Domiciliation
30004	00274	00010232064	58	CENTRE D'AFFAIRES IDF INSTITUTIONS

(1) International Bank Account Number

(2) Business Identifier Code

(3) Relevé d'identité Bancaire

- ♦ Par chèque :

Il sera rempli à l'ordre de la **Ligue Nationale contre le Cancer** à l'adresse suivante :

La Ligue contre le cancer, 14 rue Corvisart 75013 PARIS.

Vos dons seront par la suite réaffectés au Comité de la Ligue contre le Cancer de votre département.

Merci à tous les clubs participants de nous tenir informés du montant attribué par mail :

ligue.iledefrance@fft.fr